

## Comment verser les 13 % de la taxe à la CMA Auvergne-Rhône-Alpes ?

Le versement se fait directement auprès de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes entre le 1<sup>er</sup> juin 2021 et le 31 mai 2022.

Si vous optez pour un versement par chèque, vous devez le libeller à l'ordre de la CMAR Auvergne-Rhône-Alpes.

Si vous optez pour le virement, les coordonnées bancaires de la CMA sont disponibles sur [cma-auvergnerhonealpes.fr](http://cma-auvergnerhonealpes.fr)

Une fois la taxe perçue, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes vous adresse un reçu à conserver en cas de contrôle.

### 3 étapes pour verser utile !



Connectez-vous sur  
[cma-auvergnerhonealpes.fr](http://cma-auvergnerhonealpes.fr)



Complétez et imprimez  
le **bordereau de versement**



Payez par virement  
ou par chèque

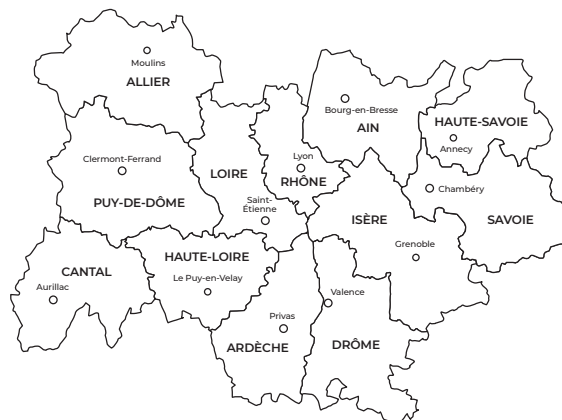
Veillez à bien spécifier dans votre ordre de virement ou dans le courrier accompagnant l'envoi de votre chèque la mention « 13 % taxe d'apprentissage 2022 et votre N° de SIRET (14 caractères) », ainsi que l'adresse (mail ou postale) pour la réception du reçu.

## L'ACTION DE LA CMA AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN FAVEUR DES JEUNES

7 000 JEUNES CONSEILLÉS  
DANS LEUR ORIENTATION PAR LA CMA

4 000 MISES EN RELATION  
ENTRE JEUNE ET EMPLOYEUR

400 INTERVENTIONS EN COLLÈGE ET LYCÉE  
POUR PROMOUVOIR L'ARTISANAT



LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT  
votre partenaire proximité expert  
de tous vos projets

**AIN**  
04 74 47 49 00  
[cma-ain.fr](http://cma-ain.fr)

**ALLIER**  
04 70 46 20 20  
[cma-allier.fr](http://cma-allier.fr)

**ARDÈCHE**  
04 75 07 54 00  
[cma-ardeche.fr](http://cma-ardeche.fr)

**CANTAL**  
04 71 45 65 00  
[cma-cantal.fr](http://cma-cantal.fr)

**DRÔME**  
04 75 48 72 00  
[cma-drome.fr](http://cma-drome.fr)

**ISÈRE**  
04 76 70 82 09  
[cma-isere.fr](http://cma-isere.fr)

**LOIRE**  
04 77 92 38 00  
[cma-loire.fr](http://cma-loire.fr)

**HAUTE-LOIRE**  
04 71 02 34 56  
[cma-hauteloire.fr](http://cma-hauteloire.fr)

**PUY-DE-DÔME**  
04 73 31 52 00  
[cma-puydedome.fr](http://cma-puydedome.fr)

**RHÔNE**  
04 72 43 43 00  
[cma-lyonrhone.fr](http://cma-lyonrhone.fr)

**SAVOIE**  
04 79 69 94 00  
[cma-savoie.fr](http://cma-savoie.fr)

**HAUTE-SAVOIE**  
04 50 23 92 22  
[cma-hautesavoie.fr](http://cma-hautesavoie.fr)



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

## TAXE D'APPRENTISSAGE

# SOUTENEZ L'ORIENTATION DES JEUNES



Janvier 2022 - Conception graphique : Krizalis Communication

EN NOUS VERSANT  
LE SOLDE DE  
**LA TAXE**  
D'APPRENTISSAGE

[FRACTION DES 13%]



VOUS AVEZ  
JUSQU'AU  
31 MAI 2022

## Qu'est-ce que la Taxe d'apprentissage ?

C'est une taxe, égale à 0,68 % de la masse salariale de l'entreprise, qui participe au financement de la formation initiale professionnelle.

Elle est divisée en 2 parties :

- les 87 % part principale apprentissage,
- et les 13 % solde de la taxe apprentissage.

**La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous pouvez, en partie (13 %), choisir le bénéficiaire.**

## Comment connaître le montant à payer au titre des 13 % ?

Il est calculé à partir de la masse salariale de l'entreprise et se retrouve dans la DSN « Assujettissement fiscal – S21.G00.44 ».

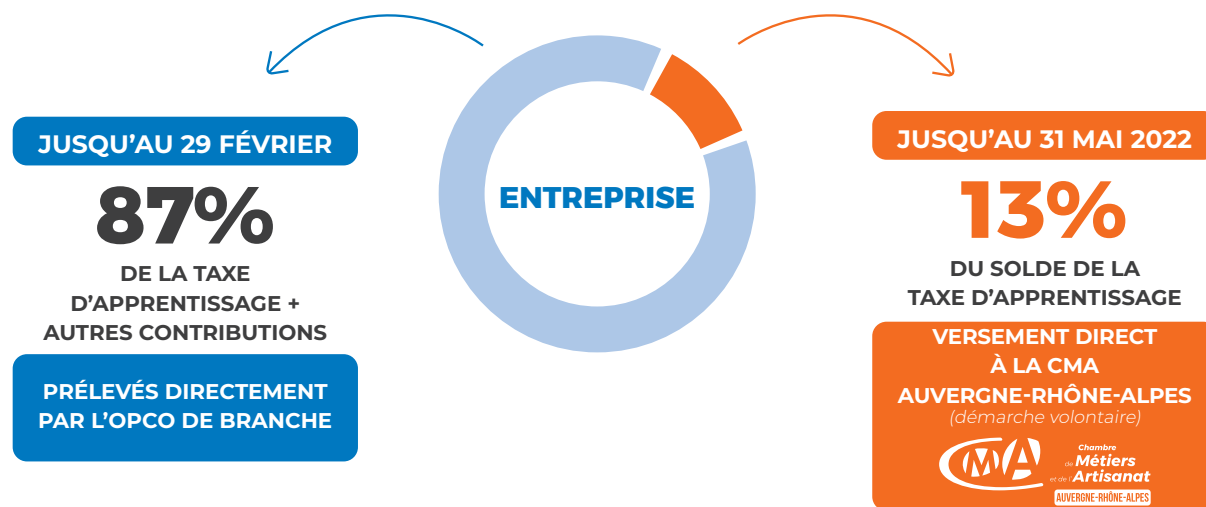
Le versement 2022 est calculé sur une base de référence masse salariale 2021.

## Que doit-on payer en 2022 ?

En 2022, pour le versement de cette contribution, deux circuits d'acquittement pour les entreprises co-existent :

- l'un concerne la taxe calculée sur la masse salariale 2021 comprenant le reste à payer sur le 87 % (vers les OPCO) et l'intégralité du 13 % directement auprès des établissements habilités dont les CMA.
- l'autre concerne la taxe calculée sur la masse salariale 2022 versée à l'URSSAF / MSA, via :
  - un prélèvement mensuel pour la part principale, à compter de janvier 2022 (déclaration via la DSN).
  - un versement annuel avant le 31 mai 2023 pour le solde du 13 %. Vous avez toujours la possibilité de flécher votre versement vers les CMA.

## Taxe d'apprentissage 2022 : Paiement au titre de la masse salariale 2021



**Ensemble, investissons dans l'avenir de nos jeunes et de nos entreprises. Aidez la CMA à poursuivre son action en faveur des jeunes en affectant le 13% de votre taxe d'apprentissage.**

## Soutenez l'orientation des jeunes en versant votre taxe d'apprentissage à votre CMA !

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes, via ses centres d'aide à la décision (CAD), **accompagne les jeunes dans l'élaboration de leur projet professionnel** :

- **Information sur les métiers**, les différentes filières de formation et les diplômes
- **Conseil et orientation vers l'apprentissage**
- **Évaluation des projets** avant l'entrée en apprentissage
- **Mise en relation avec les entreprises** qui recrutent des apprentis
- **Aide au choix de l'entreprise** la mieux adaptée au profil de l'apprenti
- **Soutien aux jeunes en situation de handicap** pour leur faciliter l'accès à l'apprentissage

Le CAD apporte également un **appui aux chefs d'entreprise** qui souhaitent recruter des apprentis.